

## LES CONDUCTEURS RÉFÉRENTS

Inscriptions préalable auprès  
d'un conducteur solidaire :

### SAINT LÉGER SOUS CHOLET

Georges Gambert - 06 45 19 50 11

### SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

Pascal Soulard - 06 64 70 69 18  
Michel Levillain - 02 53 69 11 13

### LA ROMAGNE

Marie-Hélène Barré - 06 78 95 33 26  
Jean-Marie Guérineau - 02 41 70 34 66

Rejoindre notre  
**sympathique équipe**  
de conducteurs ?

**C'EST POSSIBLE !**

**02 41 56 26 10**

Communication réalisée par le CSI Ocsigène - Ne pas jeter sur la voie publique.



**OCSIGÈNE**  
CENTRE SOCIOCULTUREL  
INTERCOMMUNAL

**02 41 56 26 10**  
18 RUE DE L'ANJOU  
49280 SAINT LÉGER SOUS CHOLET

accueil@ocsigene.fr



**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Pays de la Loire

« VOUS DEVEZ  
VOUS DÉPLACER ? »

« FAITES APPEL AU  
**TRANSPORT  
SOLIDAIRE !** »

SAINT LÉGER SOUS CHOLET, LA ROMAGNE  
ET SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

# ACTION PORTÉE PAR LES HABITANTS BÉNÉVOLES

## POUR QUI ?

Pour les habitants de **la Romagne, Saint Christophe du Bois** et **Saint Léger Sous Cholet** qui n'ont pas de moyen de transport ou ne pouvant pas momentanément conduire, ni utiliser les moyens de transports existants (car, taxi, etc...) ?

/!\ Pour les habitants de la Séguière et Bégrolles en Mauges, un Transport Solidaire est organisé via votre Mairie.

## ATTENTION

Sont exclus les trajets remboursables dans le cadre de l'assurance maladie.

## POUR ALLER OÙ ?

### POUR DES DÉPLACEMENTS OCCASIONNELS

- Aller au marché, chez le **coiffeur**, à la **pharmacie**, faire des **courses** ;
- Aller à des rendez-vous **administratifs** ;
- Aller à des rendez-vous **professionnels** ;
- Aller à des rendez-vous **médicaux** ;
- **Rendre visite** à un proche ;
- Se rendre à une **sépulture** ;
- Se rendre à une **correspondance** (train, avion, etc...)
- Participer à la **vie associative**...

\* La liste des conducteurs référents est au dos de la plaquette.

1

### PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN CONDUCTEUR RÉFÉRENT \*

Il vous expliquera le **fonctionnement du service**. Vous pourrez lors de cette rencontre, signer le règlement et vous acquitter de la cotisation annuelle du CSI, qui est de 4€.

### RÉSERVER VOTRE TRAJET

Les déplacements se font du **lundi au samedi** de **8h00 à 20h00** et s'effectuent dans un **rayon de 70 km**. Le conducteur solidaire a la liberté d'accepter ou de refuser le déplacement.

2

### SE LAISSER TRANSPORTER

Indemnisation des frais kilométriques, **par kilomètre effectué à partir du domicile du conducteur solidaire**, et de ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin.

3

Les frais sont partagés si vous êtes plusieurs passagers.